



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
ROYATONIC – Regroupement ERP Parking et Royatonic – IN6TU

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la Délibération du Conseil municipal n°D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition l'entreprise IN6TU, en date du 24/10/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir des plans et esquisses en vue du regroupement du parking à ROYATONIC,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise IN6TU, sise 92 bis avenue de Royat 63400 CHAMALIERES, est retenue pour la réalisation de plans et esquisses en vue du regroupement du Parking à ROYATONIC, pour un montant de 7 200.00 HT soit **8 640.00 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

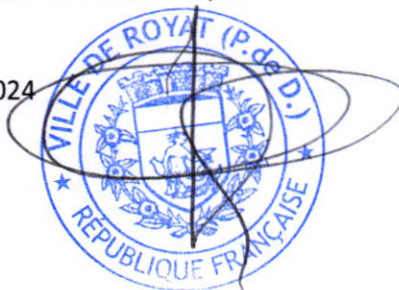
Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise IN6TU
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 04/11/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Revis 168



Chamalières, le 24.10.2024

Commune de ROYAT
46 Boulevard Barrieu

63130 ROYAT

DEVIS D'HONORAIRES N° 24.515

Opération : **Regroupement ERP parking et Royatonic à ROYAT**

MISSION	DÉSIGNATION	MONTANT HT
EDL (mise à jour)	Mise à jour des plans État des Lieux	1 460,00 €
ESQ	Établissement d'une esquisse	1 660,00 €
AT. ERP	Établissement d'un dossier de demande d'Autorisation de Travaux E.R.P	3 400,00 €
Not.PMR	Rédaction de la notice d'accessibilité PMR	680,00 €
	TOTAL HT :	7 200,00 €
	TVA 20% :	1 440,00 €
	TOTAL TTC :	8 640,00 €

Non compris : notice de sécurité (contrôleur technique), étude SSI (BET Fluides).

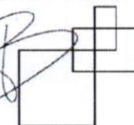
Éric BOUDET

Date et signature précédée de la mention
« bon pour accord »

M. ALEDD.

IN6TU ARCHITECTES

92 bis avenue de Royat
63400 Chamalières
☎ 04 73 31 02 00
📠 04 73 31 03 00
✉ contact@in6tu.fr



Visa France

92 bis, avenue de Royat 63400 Chamalières

☎ 04 73 31 02 00

contact@in6tu.fr

SARL d'Architecture au capital de 200 000 €
Ordres des Architectes n° national S11482 - n° régional AUV501088

Code APE 7111Z
SIRET 493 605 133 00013
RCS Clermont-Fd n°493 605 133